

PROJET DE BARRAGE AU SURINAME

Récapitulatif de la documentation rassemblée par Blada – février 2011

Sur le site Politique Suriname :

<http://www.politique-suriname.com/article.asp?titre=2010,%20la%20meilleure%20ann%20e%20pour%20Staatsolie&nm=3147>

2010, la meilleure année pour Staatsolie (31/12/2010)

Note de bas de page :

Tapa-Jai pour Tapanahonyrivier et Jaikreek. Le détournement de ces deux cours d'eau permettrait de renforcer de la puissance électrique du barrage d'Afobaka. Le projet Tapa-Jai est évoqué dans le précédent rapport d'étape 2010 de la société Staatsolie : "L'un des objectifs stratégiques de Staatsolie est la production d'énergie hydroélectrique. Il sera atteint grâce au développement du projet Tapa-Jai. La phase 1 permettra de générer 60 MW de puissance électrique".

Sur le site de la Staatsolie :

Half-year report 2010

http://www.staatsolie.com/pdf/Staatsolie_Half_Year_Report_2010.pdf

sur le site de l'Université du Suriname, Anton de Kom

<http://adekus.uvs.edu/files/edu/Samenvatting%20pr.pdf>

Tapajai Hydro plan

commentaires et avis (de trois personnes différentes) :

1

Le but du projet est de diminuer la dépendance du pays en énergie fossile.

Sur la page 10 : En vert je pense qu'il s'agit des passages pour les conduites forcées (littéralement "voies au profit de l'hydroprojet")

Le trait noir, ce sont des projets de barrages. Les noms des barrages sont encadrés sur la carte.

Un peu plus loin, ils parlent de 250 km de voies.

2

s'il ne s'agit que de turbines, cela ne devrait pas être trop gênant pour le flux, au pire ralentir en saison sèche. il n'y aura pas de vrai barrage je crois deviner d'après les cartes par ailleurs ces turbines seront très en amont sur les fleuves.

et je ne suis pas certain que cela affectera le fleuve maroni dont le débit devrait être plus affecté par le changement de climat. il faut bien étudier le dossier

3

Les trois fleuves présentent des retenues d'eau (captage), Tapanahony (1), Jai Kreek (2), et Marowijne (4), et deux canaux sont prévus : un entre le Tapanahony et la Jai Kreek, et un autre plus en aval entre la Jai Kreek et la Marowijne. Donc l'eau accumulée par la retenue d'eau du Tapanahony se déverserait dans la Jai Kreek puis dans la Marowijne qui elle alimente directement le lac Brokopondo où se trouve l'usine hydroélectrique.

En orange (voir carte plus bas) : il semble s'agir de routes normales, qui relient deux villes

En vert : vraisemblablement des routes de servitude pour le chantier des barrages de retenue.

magazine Parbode :

http://parbode.com/index.php?option=com_content&task=view&id=982&Itemid=204

Traduction provisoire (extrait) :

Le barrage d'Afobaka est inefficace, parce qu'il n'y a pas assez d'eau dans le lac de retenue (*Stuwmeer, en bleu sur la carte*). Le projet Tapajai apporte en soutien 6 barrages situés en hauteur du réservoir de Brokopondo. On draine l'eau de Tapanahony, Jairkreek et Maroni. Lothar Boksteen (*un ingénieur*) dit que les cours d'eau ne seront pas asséchés, et qu'il ne sera prélevé en drainage que la quantité d'eau supérieure à la moyenne de novembre, le mois le plus faible.

Traduction approximative google (extrait) :

Au vu de la demande d'énergie prévue en 2015, cette énergie supplémentaire joue bien à nos besoins. Sur un projet de grande envergure doit être soigneusement examinée et il ya beaucoup de sceptiques. L'une des préoccupations, selon eux, que les rivières dans la partie inférieure de la Tapanahony sont récupérés. Les zones au-dessus, encore une fois avec un flot de perte de forêt et de la réduction dans le mouvement de la population locale. Boxe Teen réfuter cela. "Non, il n'est pas prévu que les rivières sont asséchées. Il ne sera acheminé vers une sortie de drainage de l'eau supérieure à la moyenne de Novembre, le mois le plus faible de sortie. En outre, la zone sous l'eau pour permettre à seulement 260 kilomètres carrés. La région y vivent aussi, dans la mesure du moins, pas les gens. Seuls les Palumeu village est connu pour éventuellement sous l'eau viendrait à mquer "

Site du Celda :

Centre for Latin American Research and Documentation

http://www.cedla.uva.nl/20_research/pdf/vDijck/suriname_project/Deelstudie.pdf

Titre du document :

STRATEGISCHE ANALYSE EN PARTICIPATIEF
ACTIEPLAN VOOR ZUID OOST SURINAME
DEELSTUDIE IMPACT VERGROTING BESCHIKBARE HOEVEELHEID
WATER IN HET BESTAANDE BROKOPONDO STUWMEER

Traduction Google :

Analyse stratégique et participative
PLAN D'ACTION POUR SURINAME SUD-EST
PARTIE ÉTUDE D'IMPACT AGRANDIR DISPONIBILITÉS
D'EAU DANS LE LAC BROKOPONDO EXISTANTES

Auteur : Ingénieur Lothar Boksteen, juillet 2009

On peut y lire :

Als gevolg van de omleiding van de Tapanahoni wordt het debiet van de Marowijne bij de samenvloeiing van de Tapanahoni en de Lawa met gemiddeld 14 % verminderd. Bijde monding van de Marowijne is de vermindering gemiddeld 12 %. Aangezien we hier met een grensrivier te maken hebben zal met het buurland overlegd moeten worden over het THP.

Traduction provisoire :

Comme conséquence de la déviation du Tapanahony, le débit du Maroni, à la confluence du Tapanahony et du Lawa, diminuera en moyenne de 14 %. A l'embouchure du Maroni, la diminution moyenne sera de 12 %. Compte tenu du fait que nous avons affaire à un fleuve frontière, il faudra envisager une concertation avec le pays voisin sur le projet THP.

Autres précisions sur ce même document :

Traduction provisoire :

3 Tapajai Hydro Plan

Le consultant canadien "AGRA Earth & Environmental" a été engagé par Suralco pour l'étude sur le détournement du Tapanahony.

(...)

Les barrages sont :

Le barrage sur le Tapanahony avec une centrale et des travaux de déviation

Le barrage Jai 1 avec une centrale

Le barrage Jai 2 avec travaux de déviation (sans centrale)

Le barrage sur la crique Marowijne (Maro 1) avec une centrale

Le barrage sur la crique Marowijne (Maro 2) avec une centrale

Le barrage sur la crique Marowijne (Maro 3) avec une centrale

Plus tard, il faudra construire une seconde centrale au barrage d'Afobaka.

3.1 Le principe du projet Tapajai Hydro Plan

Le principe du THP est que cinq centrales placées en amont du lac de retenue Brokopondo à la saison des pluies, alors qu'une partie du débit du Tapanahony est détournée, produisent de l'énergie électrique tandis que les centrales d'Afobaka ne sont pas en service ; ainsi l'eau dirigée vers le lac Brokopondo est économisée.

A la saison sèche, lorsqu'il n'y a plus d'eau provenant du Tapanahony, l'énergie est fournie par les deux centrales d'Afobaka.

La somme des puissances installées des cinq centrales en amont du lac Brokopondo est alors égale à celle des deux centrales d'Afobaka (l'actuelle et la nouvelle), soit 305 MW.

La superficie du lac Brokopondo ne sera pas augmentée, et avec la réalisation du THP, en fin de saison des pluies le lac sera plus souvent plein que sans la réalisation du THP.

Avec la réalisation du THP, le volume existant du lac de retenue sera efficace.

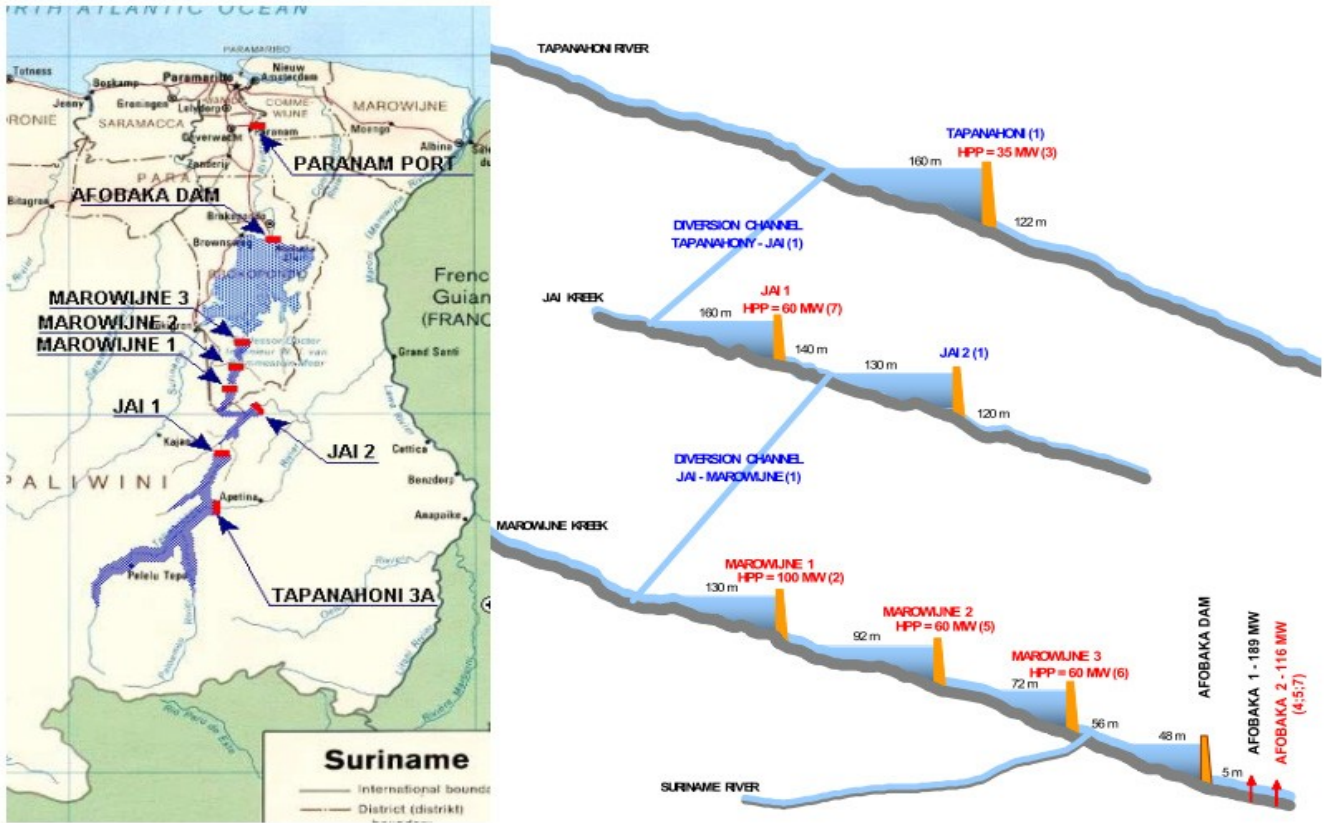
Le (même ?) document en anglais :

http://www.cedla.uva.nl/20_research/pdf/vDijck/suriname_project/IIRSA.pdf

La question cruciale pour les riverains du Maroni : est-ce que cela affecterait ou non le débit du Maroni ? La réponse semble bien être positive.

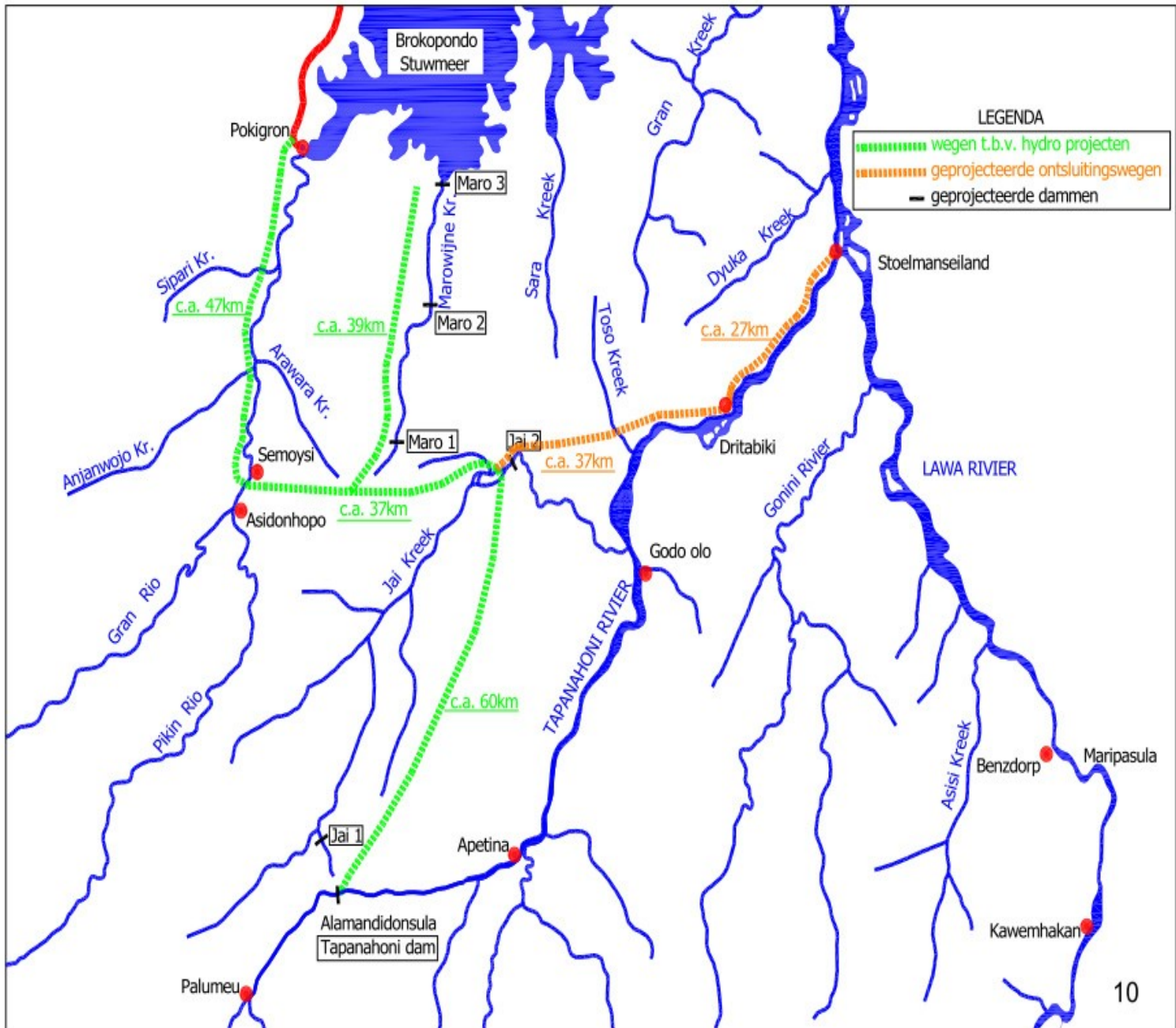
Selon l'ingénieur Boksteen, auteur de l'étude STRATEGISCHE ANALYSE EN PARTICIPATIEF ACTIEPLAN VOOR ZUID OOST SURINAME en juillet 2009 (Analyse stratégique et plan d'action pour le Suriname sud-est), à l'origine de l'appellation du projet Tapajai Hydro Plan : Comme conséquence de la déviation du Tapanahony, le débit du Maroni, à la confluence du Tapanahony et du Lawa, diminuera en moyenne de 14 %. A l'embouchure du Maroni, la diminution moyenne sera de 12 %. **Compte tenu du fait que nous avons affaire à un fleuve frontière, il faudra envisager une concertation avec le pays voisin sur le projet THP.**

TAPANAHONI PROJECT CONFIGURATION



Légendes (traduction Google) :

- récepteurs des routes pour les projets hydroélectriques
- routes projetées
- barrages projetés



Un premier appel d'offres de phase 1 a été lancé au Suriname le 6 janvier 2011

Ce document n'est pas en ligne, mais il est en notre possession.

Il porte sur (en anglais) :

Bidding Instructions for the execution of the Environmental and Social Impact Assessment Studies for the TapaJai Hydropower project Phase I

Traduction approximative google :

Instructions pour l'appel d'offres l'exécution de l'environnement et Études sociales évaluation de l'impact des le projet hydroélectrique TapaJai Phase I

On peut y lire ceci (traduction approximative google) :

1. Staatsolie doit recevoir des offres plus tard le 21 Mars 2011 à l'adresse indiqué au point 4 du présent chapitre (ci-dessous), avant 13:00 heures, heure locale (ci-après dénommée la clôture des soumissions Date).

Il est dans l'intention Staatsolie à commencer la construction d'exécution de la Phase I de la TapaJai Projet hydroélectrique dans le **4e trimestre de 2012**.

9.0 DOCUMENTS TO BE DELIVERED WITH COMMERCIAL PROPOSAL

La proposition commerciale se compose de ce qui suit:

- Unité d'ingénierie des taux homme-heure pour toutes les disciplines du projet et l'étude nécessaires à l'ESIA-TapaJai.
- A (non contraignant) l'indication des heures-homme nécessaires pour chaque discipline chaque étape de l'ESIA-TapaJai.
- A (non contraignant) indication de toutes les autres dépenses (à part l'homme-heures) nécessaires à chaque étape de l'ESIA-TapaJai.
- A (non contraignant) l'indication des coûts totaux pour l'exécution de l'ensemble de l'EIES-TapaJai.
- Les exceptions et les déclarations supplémentaires à l'contractuelles proposées termes et conditions à l'annexe A.

2.4 Examen juridique pour le contrôle des études

2.4.1 Instruments juridiques et normatives

2.4.2

La République du Suriname Constitution appelle à une base juridique pour un réseau national politique de l'environnement. Article n ° 6 établit que l'objectif social de l'Etat est orientée vers la création et la promotion des exigences de protéger la nature et à maintenir l'équilibre écologique.

Néanmoins, la législation spécifique pour les processus liés aux licences de l'environnement est la consolidation en cours, et à l'heure actuelle, il ya des projets de loi en discussion. Compte tenu de l'absence de un cadre judiciaire consolidés, il convient de souligner qu'il existe des documents techniques établi et publié par NIMOS qui sont utilisés par le gouvernement et la société civile des lignes directrices pour le processus d'évaluation environnementale et pour le bien de l'environnement-social pratiques.

Une grande attention doit être accordée à des documents suivants: «Manuel: L'impact environnemental

Processus d'évaluation au Suriname "(NIMOS, 2009) - 'annexe I," l'environnement

Il convient de souligner que ces termes de référence ont pour but d'exposer les lignes directrices pour La phase I des études TapaJai Projet hydroélectrique de l'environnement-social, en tenant compte des exigences présentées dans les documents susmentionnés.

Il est important de noter que la Constitution de la République du Suriname et les lois et réglementation en vigueur ne font aucune mention du système tribal du gouvernement et de leurs terres et droits sur les ressources. D'autre part, les chefs tribaux sont nommés par un conseil de réunions et de confirmée par l'administration à Paramaribo, ce qui implique une reconnaissance officielle qui est souligné par le versement d'une allocation mensuelle.

Le Suriname a reconnu l'intérêt particulier des groupes autochtones dans la législation sélectionnés (par exemple que la loi forestière de 1992), mais les droits définis juridiques sont imprécis et ambigu. Dans plusieurs cas déposés auprès de la Cour interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) représentants de communautés tribales ont demandé que leurs droits fonciers et des ressources doivent être intégrées dans le Suriname système juridique et que le gouvernement respecte ces droits dans son administration procédures.

En 2005 (l'affaire Moiwana) et en 2007 (Le cas de la Saramaka Lo), le tribunal a statué que les droits fonciers et des ressources des communautés tribales au Suriname doit être intégrée à l...' Suriname système juridique et que les communautés tribales ont le droit de déterminer le...

sociaux du projet doit être évaluées ainsi que les réglementations internationales supplémentaires nécessaires, y compris les questions touchant l'Marowijne bassin international fluviaux transfrontaliers, au Surinam et en Guyane française.

Il est important de noter que des stratégies intégrées de gestion des ressources en eau sont largement reconnues comme le plus durable, efficace et équitable. Ces stratégies sont des processus qui promouvoient le développement coordonné et la gestion de l'eau, des terres et des ressources liées à niveau du bassin fluvial. Des limites existent entre les nations, les municipalités, et même parmi les utilisateurs groupés du même village, par exemple. De l'international au niveau local, il y a des exigences de la concurrence pour les ressources en eau. Tous les bassins ont des limites, et toutes les parties concernées peuvent bénéficier de la coopération.

Pour les raisons exposées précédemment, il est nécessaire d'inclure une Marowijne internationale trans-l'analyse des bassins frontière fluviale dans le cadre des études environnementales et sociales.

Conclusion :

Côté français, a-t-on même connaissance de ce projet qui impacterait le débit du fleuve Maroni : « à la confluence du Tapanahony et du Lawa, diminuera en moyenne de 14 %. A l'embouchure du Maroni, la diminution moyenne sera de 12 %. »

- Est-ce problématique pour les populations ?

- Seront-elles bien consultées côté français ?

Autre source:

Le réservoir de Brokopondo : présentation (traduction approximative) sur le site de Worldlingo :

http://www.worldlingo.com/ma/enwiki/fr/Brokopondo_Reservoir

PROJET DE BARRAGE AU SURINAME

Récapitulatif de la documentation rassemblée par Blada – février 2011